

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : RTU DISINFECTANT
Code du produit : A100600

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Nettoyant désinfectant prêt à l'emploi (RTU)
Numéro d'identification canadien du médicament (DIN) 02500221
Restrictions d'emploi : Usine alimentaire, utilisation industrielle et institutionnelle seulement

1.3. Fournisseur

Project Clean Inc.
12 James St N, Suite 201 A
Hamilton, ON L8R 2J9
Canada

regulatory@projectclean.com - www.projectclean.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro : En cas d'urgence chimique Appelez le CANUTEC CANADA OR CHEMTREC USA 24h/24, 7j/7
d'urgence Pour les États-Unis et le Canada : CANADA: 613 996 6666 or *666 on a cell phone | USA: 800 424 9300

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention

Mentions de danger (GHS CA) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (GHS CA) : P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

RTU DISINFECTANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
2-(2-Butoxyethoxy)ethanol	Diethylene glycol monobutyl ether	n° CAS: 112-34-5	5 – 10
Tetrasodium ethylenediaminetetracetate	Ethylenediaminetetraacetic acid tetrasodium salt	n° CAS: 64-02-8	1 – 5

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

RTU DISINFECTANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

RTU DISINFECTANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-(2-Butoxyethoxy)ethanol (112-34-5)	
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Diethylene glycol monobutyl ether
OEL TWA [ppm]	10 ppm (IFV - Inhalable fraction and vapor)
Notations et remarques	TLV® Basis: Hematologic, liver & kidney eff
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Diethylene glycol monobutyl ether
OEL TWA [ppm]	10 ppm (IFV - Inhalable fraction and vapor)
Notations et remarques	TLV® Basis: Hematologic, liver & kidney eff
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Diethylene glycol monobutyl ether
OEL TWA [ppm]	10 ppm (IFV - Inhalable fraction and vapor)
Notations et remarques	TLV® Basis: Hematologic, liver & kidney eff
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Diethylene glycol monobutyl ether
OEL TWA [ppm]	10 ppm (IFV - Inhalable fraction and vapour)
Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Diethylene glycol monobutyl ether
OEL TWA [ppm]	10 ppm (IFV - Inhalable fraction and vapor)
Notations et remarques	TLV® Basis: Hematologic, liver & kidney eff
Référence réglementaire	ACGIH 2022
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Diethylene glycol monobutyl ether

RTU DISINFECTANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2-(2-Butoxyethoxy)ethanol (112-34-5)	
ACGIH OEL TWA [ppm]	10 ppm (Inhalable fraction and vapor)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Hematologic, liver & kidney eff
Référence réglementaire	ACGIH 2022

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Protection des mains:
Gants de protection
Protection oculaire:
Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps:
Non requise dans les conditions d'emploi normales
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Liquide clair, vert clair.
Couleur : vert clair
Odeur : Parfum de poudre pour bébé
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

RTU DISINFECTANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

pH	: 11 – 12
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Non inflammable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1.01 – 1.03
Solubilité	: soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Mince comme de l'eau
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Températures supérieures à 30 oC (86 oF) et inférieures à 5 oC (41 oF).
Matières incompatibles	: Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

RTU DISINFECTANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2-(2-Butoxyethoxy)ethanol (112-34-5)	
DL50 orale rat	5660 mg/kg
DL50 orale	2410 – 5530 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 401, Mouse, Male, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée lapin	2764 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, Rabbit, Male, Experimental value, Dermal, 14 day(s))

Tetrasodium ethylenediaminetetracetate (64-02-8)	
DL50 orale rat	1780 – 2000 mg/kg (Rat, Male / female, Experimental value, Oral)
ATE CA (oral)	1780 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

2-(2-Butoxyethoxy)ethanol (112-34-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Guideline: EU Method B.26 (Sub-Chronic Oral Toxicity Test: Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Guideline: EPA OPPTS 870.3100 (90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Tetrasodium ethylenediaminetetracetate (64-02-8)	
LOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0.015 mg/l air Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male

Danger par aspiration : Non classé
Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

RTU DISINFECTANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

2-(2-Butoxyethoxy)ethanol (112-34-5)	
CL50 - Poissons [1]	1300 mg/l (Equivalent or similar to OECD 203, 96 h, Lepomis macrochirus, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l (EU Method C.2, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)
Algues ErC50	> 100 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 96 h, Desmodesmus subspicatus, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)
CE50 96h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method, 20 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0.642 – 1 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Tetrasodium ethylenediaminetetracetate (64-02-8)	
CL50 - Poissons [1]	121 mg/l (US EPA, 96 h, Lepomis macrochirus, Static system, Fresh water, Experimental value, Soft water)
CE50 - Crustacés [1]	625 mg/l (DIN 38412-11, 24 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)
Algues ErC50	> 100 mg/l (EU Method C.3, 72 h, Desmodesmus subspicatus, Static system, Fresh water, Weight of evidence, Nominal concentration)
CE50 72h - Algues [1]	100 mg/l Source: IUCLID
NOEC chronique poisson	≥ 25.7 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio) Duration: '35 d'
NOEC (chronique)	25 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
FBC - Poissons [1]	1.1 – 1.8 (28 day(s), Lepomis macrochirus, Flow-through system, Fresh water, Experimental value, Fresh weight)

RTU DISINFECTANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Tetrasodium ethylenediaminetetracetate (64-02-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-13.17 (Estimated value, KOWWIN)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	2.495 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
LOEC (chronique)	50 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

2-(2-Butoxyethoxy)ethanol (112-34-5)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.

Tetrasodium ethylenediaminetetracetate (64-02-8)	
Persistance et dégradabilité	Not readily biodegradable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	< 0.002 g O ² /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	0.54 – 0.58 g O ² /g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-(2-Butoxyethoxy)ethanol (112-34-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method, 20 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0.642 – 1 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

Tetrasodium ethylenediaminetetracetate (64-02-8)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).
FBC - Poissons [1]	1.1 – 1.8 (28 day(s), Lepomis macrochirus, Flow-through system, Fresh water, Experimental value, Fresh weight)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-13.17 (Estimated value, KOWWIN)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	2.495 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

12.4. Mobilité dans le sol

2-(2-Butoxyethoxy)ethanol (112-34-5)	
Tension de surface	27 mN/m (25 °C, 0.00212 mol/g)

RTU DISINFECTANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2-(2-Butoxyethoxy)ethanol (112-34-5)	
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0.642 – 1 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method, 20 °C)
Tetrasodium ethylenediaminetetracetate (64-02-8)	
Écologie - sol	Low potential for adsorption in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	2.495 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-13.17 (Estimated value, KOWWIN)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

- Méthodes de traitement des déchets : Réutiliser si possible. Autrement, éliminer les matériaux récupérés conformément à toutes les réglementations locales, provinciales ou fédérales. Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
- Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ou reemplir ce contenant. Offrez pour le recyclage, si disponible ou percez et jetez dans une décharge sanitaire.
- Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

RTU DISINFECTANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG
Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

2-(2-Butoxyethoxy)ethanol (112-34-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Tetrasodium ethylenediaminetetracetate (64-02-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 07/19/2022

Textes complet des phrases H:

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
------	---

L'utilisateur est responsable de fournir un lieu de travail sécuritaire en se basant sur l'information de santé et sécurité exposée par ce guide. Project Clean Inc. n'assume aucune responsabilité en cas de dommages ou de pertes attribuables à la manutention ou à l'utilisation inadéquates de ce produit.

L'information retrouvée sur la fiche de données de sécurité provient de sources récentes et semble tout à fait fiable.